

**IMPACT TARIFAIRE SUR CINQ ANS  
DES INVESTISSEMENTS PRÉVUS**



**Table des matières**

1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE .....	5
2. PRINCIPALES HYPOTHÈSES .....	8
3. RÉSULTATS DE L'IMPACT TARIFAIRE .....	9



## **1. CADRE MÉTHODOLOGIQUE**

1 En continuité avec la cause tarifaire 2004-2005 (R-3541-2004), le Distributeur  
2 évalue, dans la présente pièce, les impacts tarifaires liés aux investissements  
3 prévus sur la période 2006-2010.

4 L'analyse consiste à mesurer l'impact net des investissements prévus sur un  
5 horizon de 5 ans sur le coût de service du Distributeur, en supposant tous les  
6 autres paramètres constants. Les investissements sont réputés n'exercer aucune  
7 pression sur les tarifs du Distributeur dès lors où la charge annuelle  
8 d'amortissement est supérieure aux ajouts nets à la base de tarification.

9 Plus spécifiquement, l'impact tarifaire (ou sur les revenus requis) est mesuré par  
10 les charges annuelles afférentes aux ajouts nets à la base de tarification et, net  
11 des revenus, s'il y a lieu. Les charges annuelles comprennent les charges  
12 d'amortissement, le coût de financement, la taxe sur le capital et la taxe sur les  
13 services publics que les ajouts nets à la base de tarification induisent.

14 Contrairement aux années antérieures où l'analyse des impacts sur 5 ans était  
15 effectuée globalement pour l'ensemble des investissements, l'analyse proposée  
16 distingue les impacts de ces mêmes investissements selon trois regroupements :

- 17 • R1 : Investissements de moins de 10 M\$ des catégories maintien des  
18 actifs, respect des exigences et amélioration de la qualité.
- 19 • R2 : Investissements liés à la croissance de la demande
- 20 • R3 : Investissements reliés aux projets de plus de 10 millions de dollars,  
21 présentés sur une base distincte (en vertu de l'article 73 ou considéré  
22 comme prudemment acquis). Ces investissements comprennent : le projet  
23 SIC, la réhabilitation du 201 Jarry et le programme d'automatisation du  
24 réseau de distribution. Considérant leur nature, les programmes

1 d'enfouissement ont été isolés pour être également versés dans cette  
2 catégorie.

3 L'objectif de l'analyse est de dégager l'impact net de chacun des trois blocs  
4 d'investissements sur les besoins de revenus requis du Distributeur tenant  
5 compte de la nature de ces investissements. À cet effet, il est important de  
6 rappeler que les investissements n'ont d'impact sur la base de tarification que  
7 lors de leurs mises en service.

8 Ainsi, les investissements de la catégorie (R1) sont destinés au maintien des  
9 actifs, au respect des exigences et à l'amélioration de la qualité. Aussi leur  
10 contribution nette à la base de tarification a été mesurée en déduisant des  
11 montants mis en service annuellement, toutes les dépenses d'amortissement du  
12 Distributeur associées aux investissements réalisés avant l'année 2006. Le  
13 tableau 1 ci-dessous, présente les mises en services, les amortissements, et  
14 donc l'ajout net à la base de tarification pour cette catégorie d'investissements.

15

<b>TABLEAU 1</b>					
<b>Regroupement R1</b> <b>(en millions de \$)</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Mises en service	330,1	331,6	366,3	380,8	415,1
Amortissements	486,7	434,4	455,2	442,5	429,7
<b>Ajouts nets à la base de tarification</b>	<b>-156,6</b>	<b>-102,8</b>	<b>-88,9</b>	<b>-61,7</b>	<b>-14,6</b>

16

17 Les sommes prévues dans la deuxième catégorie (R2) correspondent à de l'ajout  
18 d'équipements pour rencontrer les besoins additionnels liés à la demande  
19 d'électricité des clients. Les mises en service associées à cette catégorie

1 correspondent à des ajouts nets à la base de tarification. Le tableau 2 ci-dessous  
2 présente les mises en service de cette catégorie d'investissements.

3

<b>TABLEAU 2</b>					
<b>Regroupement R2</b> <b>(en millions de \$)</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Mises en service	262,8	253,6	239,7	237,9	195,1
<b>Ajouts nets à la base de tarification</b>	<b>262,8</b>	<b>253,6</b>	<b>239,7</b>	<b>237,9</b>	<b>195,1</b>

4

5 Enfin, les investissements de la catégorie (R3) sont constitués de projets qui  
6 remplacent des équipements déjà amortis (projets SIC et Réhabilitation du 201  
7 Jarry), ou qui consistent essentiellement à l'ajout d'équipements sur le réseau  
8 (programme d'automatisation). Ainsi, les montants de leurs mises en service  
9 constituent également des ajouts nets à la base de tarification.

10 Le tableau 3 ci-dessous présente les mises en service relatives à cette catégorie  
11 d'investissements.

12

<b>TABLEAU 3</b>					
<b>Regroupement R3</b> <b>(en millions de \$)</b>	<b>2006</b>	<b>2007</b>	<b>2008</b>	<b>2009</b>	<b>2010</b>
Mises en service	41,4	376,6	67,0	69,6	63,9
<b>Ajouts nets à la base de tarification</b>	<b>41,4</b>	<b>376,6</b>	<b>67,0</b>	<b>69,6</b>	<b>63,9</b>

13

## **2. PRINCIPALES HYPOTHÈSES**

1 Tous les investissements, à l'exception de ceux liés au PGEE et au compte de  
2 frais reportés associé au tarif BT sont pris en considération dans la présente  
3 analyse.

4 Les principales hypothèses sont les suivantes :

- 5 • Mises en service dérivées des demandes d'autorisation des  
6 investissements telles que présentées à la pièce HQD-8, Document 1  
7 regroupées selon les trois catégories (R1, R2 et R3) et présentées dans  
8 les tableaux 1, 2 et 3.
- 9 • Amortissements du Distributeur relatifs aux investissements réalisés avant  
10 l'année 2006 tels que présentés au tableau 1.
- 11 • Amortissement calculé selon la méthode à intérêts composés au taux de  
12 3 % à l'exception du projet SIC qui est amorti linéairement.
- 13 • Amortissement de 30 ans pour les investissements des catégories R1 et  
14 R2, ainsi que pour les investissements relatifs aux programmes  
15 d'enfouissement inscrits dans la catégorie R3.
- 16 • Amortissement de 10 ans pour le projet SIC, de 25 ans pour le projet  
17 Réhabilitation du 201 Jarry et d'une moyenne de 15 ans pour le  
18 programme d'automatisation du réseau.
- 19 • Coût en capital prospectif égal à 6,53 %.
- 20 • Taxe sur le capital de 0,525 % en 2006; 0,49 % en 2007; 0,36 % en 2008  
21 et 0,29 % à partir de 2009.
- 22 • Taxe sur les services publics de 0,55 % ;

- 1       • Particularité de la catégorie d'investissements R2 : contrairement aux  
2       deux autres catégories (R1 et R3), les investissements de la catégorie R2  
3       requis pour répondre à la croissance de la demande des clients génèrent  
4       des revenus additionnels pour le Distributeur;
- 5       • Base d'évaluation des revenus additionnels : Le Distributeur utilise les  
6       ventes en TWh des années 2005 à 2010 issues de la prévision des ventes  
7       de juin 2005. Le revenu unitaire estimé correspondant à ces ventes,  
8       provient du revenu total projeté pour l'année 2005, donc non indexé, net de  
9       la fourniture et du transport.

### **3. RÉSULTATS DE L'IMPACT TARIFAIRE**

10    L'impact tarifaire des ajouts nets à la base de tarification de chacune des trois  
11    catégories d'investissements figure au tableau 4 ci-dessous.

12    Compte tenu du fait que les investissements de la catégorie R2 génèrent des  
13    revenus additionnels pour le Distributeur, l'impact tarifaire pour cette catégorie  
14    d'investissements est calculé net des revenus additionnels.

1

<b>TABLEAU 4</b>					
<b>ANALYSE DES IMPACTS NETS DES INVESTISSEMENTS SUR LES REVENUS REQUIS</b>					
(En millions de \$)	2006	2007	2008	2009	2010
<b>Impact net sur les revenus requis – R1</b> (Investissements pour le maintien des actifs, le respect des exigences et l'amélioration de la qualité)	-15,2	-25,0	-33,3	-38,9	-39,9
<b>Impact net sur les revenus requis – R2</b> (Investissements liés à la croissance de la demande)					
Impact sur les revenus requis- R2	25,5	49,8	72,5	94,7	112,6
Revenus additionnels générés	-50,5	-66,2	-93,0	-112,7	-133,0
<b>Impact net sur les revenus requis – R2</b>	<b>-25,0</b>	<b>-16,5</b>	<b>-20,5</b>	<b>-17,9</b>	<b>-20,4</b>
<b>Impact net sur les revenus requis – R3</b> (Investissements liés aux projets majeurs)	<b>4,4</b>	<b>66,3</b>	<b>71,6</b>	<b>77,0</b>	<b>81,5</b>
<b>Impact net total des investissements sur les revenus requis</b>	<b>-35,8</b>	<b>24,9</b>	<b>17,7</b>	<b>20,1</b>	<b>21,2</b>

2

3 Les investissements prévus de la catégorie R1, pour le maintien des actifs, le  
 4 respect des exigences et l'amélioration de la qualité, n'exercent aucune pression  
 5 sur les revenus requis du Distributeur. Ces résultats démontrent clairement que  
 6 le Distributeur investit de façon prudente puisque les charges découlant des  
 7 mises en service sont inférieures aux dépenses d'amortissement.

- 1 Pour la catégorie d'investissements R2, les résultats démontrent que les coûts  
2 découlant des sommes prévues pour la croissance de la demande sont plus que  
3 récupérés par les revenus additionnels que le Distributeur en retire.
- 4 Pour l'ensemble des catégories, les investissements du Distributeur exercent, à  
5 l'exception de l'année 2006, une faible pression sur les tarifs. Cette pression est  
6 principalement attribuable aux investissements liés aux projets majeurs. En ce  
7 sens, le Distributeur rappelle qu'il reverra au cours des prochains mois ses  
8 principaux critères de planification des investissements.